BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2022 - NUMÉRO 8

Charpey

L'ÉCOLE EST FINIE !

INAUGURATION DE L'ÉCOLE - P. 4

RÉVISION DU PLU - P. 9

AGENDA

17 Décembre
Retraite aux flambeaux

13 Janvier
Cérémonie des vœux à 19h à Orfeuille

Vendredi 20 janvier à 20h30
Spectacle nuit de la lecture.
Bibliothèque de Charpey

21 Janvier
20h30 au théâtre à la salle St-Jean
« Si Le Bibi de Boby m'était conté »

24 janvier
Conseil municipal

Vendredi 3 février à 21h
Concert Tigres & Canapés & la fanfare Zigomatic's. Espace d'Orfeuille

21 février
Conseil municipal

Mercredi 8 mars à 20h
Ateliers Journée internationale des droits de la femme.
Bibliothèque de Charpey

21 mars
Conseil municipal

Jeudi 9 mars à 20h30
Théâtre La Natür c'est le bonhür.
Espave d'Orfeuille.

Dimanche 26 mars à 15h
Jazz et crêpes. Espace d'Orfeuille

Les permanences élus
Samedi matin de 10h à 12h les 7 Janvier, 4 Février, 4 Mars et 1 Avril.

ETAT CIVIL :

Mariage : 2

Naissance : 17

Pacs : 2

Parrainage civil : 1

Décés : 11

ÉDITO

Voilà, la nouvelle école est finie ! Ce déménagement tant attendu a pu se faire au retour des vacances de Toussaint pour la cantine et après le grand week-end du 11 Novembre pour les 3 classes de maternelle avec la garderie.

Chacun a pris ses marques et tout le monde était ravi de se retrouver samedi 19 Novembre pour l'inauguration de ces nouveaux espaces soit plus de 700m² pour un budget de 1 800 000 HT subventionné à plus de 60% par l'état, le département, la région, Valence Romans Agglo et le SDED.

Merci aux financeurs, aux parents pour leur aide au déménagement, à l'amicale des parents pour leur participation culinaire à cet événement , au conseil municipal des jeunes pour avoir assuré le service de l'apéritif et grand merci aux enseignants avec le personnel communal pour leur patience et leur disponibilité !

Maintenant nous allons pouvoir nous consacrer à la seconde phase de rénovation de l'ancien bâtiment à mettre en œuvre et au déménagement de l'école de St-Didier à la prochaine rentrée de septembre.

Il nous reste aussi beaucoup de questions à se poser sur le devenir des bâtiments communaux et sur les coûts de chauffage des différents équipements et salles de réunions.

Comme toutes les collectivités, nous serons vigilants sur ces dépenses.

Mais avant d'évoquer le budget 2023, n'oublions pas le temps de Noël qui approche, ce moment essentiel pour se retrouver en famille, pour partager avec nos enfants et petits-enfants !

Nous avons fait le choix d'illuminer notre village afin de respecter les traditions et aussi permettre à chacun de nous, de ressentir un peu de cette magie enfantine qu'apportent les fêtes de Noël.

Plusieurs évènements réchauffent cette fin d'année :

- La retraite aux flambeaux le 17 Décembre organisée par le CIL de St-Vincent, l'amicale des parents du RPI, l'association du patrimoine et l'AFETA.
- Le repas des seniors samedi 10 Décembre, nous avons été heureux d'accueillir plus de 70 participants, après 2 ans d'impossibilité à se réunir. Nous avons apprécié de nous retrouver autour d'une bonne table, avec un service assuré par le conseil municipal des jeunes et un déjeuner par le traiteur Lesicki.

Les personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu se déplacer pour ce moment de convivialité recevront la visite d'un membre de la commission sociale accompagné d'un élu qui leur remettront un colis de Noël préparé par la coopérative ValSoleil.

Le temps froid est arrivé. Continuez à prendre soin de vous, à vous protéger des maux de l'hiver et aussi des maux de ce monde qui nous entourent et nous déstabilisent.

Nous restons à votre écoute et nous continuons à œuvrer tous ensemble pour notre village !

Joyeux Noël et bonnes fêtes de fin d'année, à vous et à vos familles.

Rendez-vous le vendredi 13 janvier à 19h à l'espace d'Orfeuille,
pour la cérémonie des vœux,
ce sera pour toute l'équipe municipale une grande première !

Lydie VEISSEIX

Maire de Charpey

INAUGURATION DE L'ÉCOLE

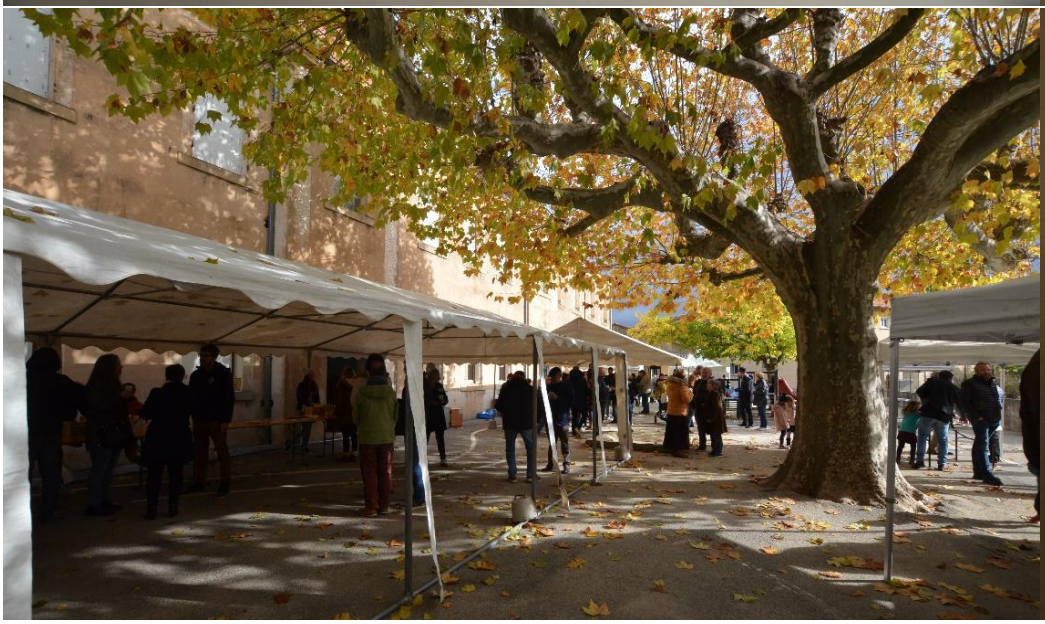

UN AN DE TRAVAUX

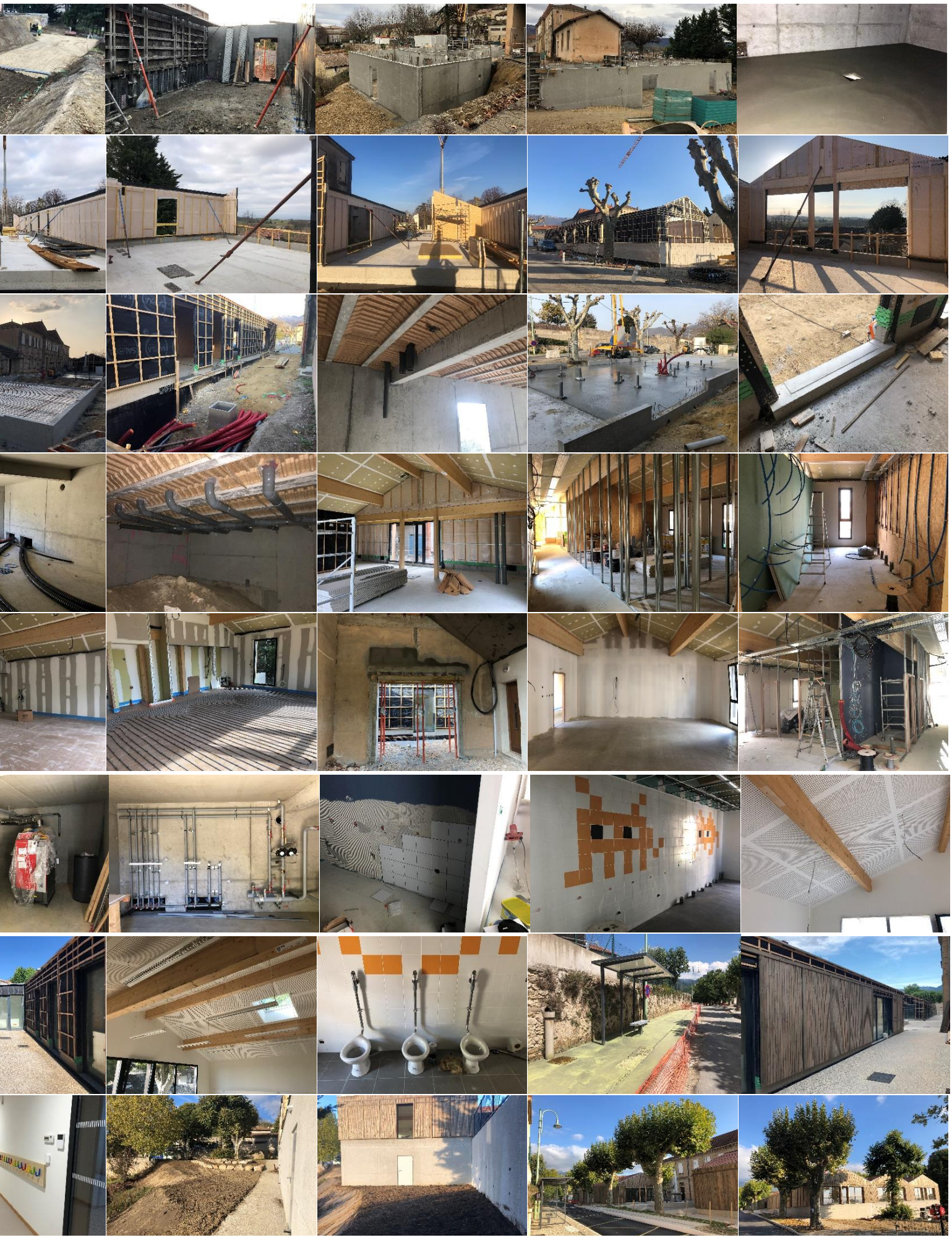

DISCOURS DU MAIRE

L'ÉVÉNEMENT EST AUSSI RARE QUE SA PORTÉE SYMBOLIQUE EST FORTE.

Avec l'inauguration d'une école, se clôt le temps complexe et collectif du projet et de sa réalisation.

Et s'ouvre celui de l'éducation.

Bonjour à tous,

Dans une vie de maire, il est très rare d'inaugurer une école publique. Ce moment est de ceux qui marquent l'histoire d'une collectivité et je mesure l'honneur qui m'est fait aujourd'hui et qui nous rassemble !

Construire une école est une compétence municipale, sans doute l'une des plus importantes qui lui incombe. Elle consiste à mettre à disposition de l'Éducation nationale des locaux pour permettre aux enfants de construire leur avenir de citoyen ; aux enseignants d'avoir les bonnes conditions d'accueil et d'enseignement pour leurs élèves, aux enfants et aux parents d'apprécier…

Cet enjeu est crucial, car la première marche de l'égalité républicaine, c'est l'entrée dans la scolarité.

Et cette marche doit être à la même hauteur pour tous. C'est une conviction que nous partageons et qui justifie que nous mobilisions d'importants moyens publics.

Et sans votre subventionnement à plus de 60%, avec en sus le plan de relance, le bonus bois …

Mesdames et Messieurs les financeurs de l'État, du département, de la région AURA, de VRA, du SDED, ce projet total de 1 800 000 HT n'aurait pas pu être réalisé.

La construction d'une école maternelle, c'est aussi s'attacher à tous les services qui lui incombent et qui sont indispensables : salle de motricité, salle de sieste, cantine, garderie pour les temps périscolaires et du mercredi, *pour le nouvel Accueil de Loisirs Barberolles mutualisé, avec mes collègues de Besayes, Barbières et Saint-Vincent.*

Aujourd'hui, sans ces services, notre commune rurale ne pourrait accueillir les 245 enfants de notre RPI dont plus de 100 élèves en maternelle et répondre aux besoins des familles.

Cette réflexion de l'agrandissement de notre école a débuté en 2016 avec le CAUE afin de surseoir à l'augmentation des effectifs, l'arrivée de jeunes familles sur nos villages,

3 ouvertures de classe en 2016, 2017, et 2021.

Et aussi rassurer les parents, car notre école Jules Ferry, notre vieille dame de 120 ans, souffre quelque peu de sa longévité, des différents aménagements contraints et surtout ne répondait plus aux besoins des classes de maternelle.

Le choix de l'agrandissement sur le cœur de village avait été validé avec mon prédécesseur JF COMTE.

Le choix de la construction sur l'avant de l'école et non pas sur l'arrière a été un choix délibéré de notre équipe dès réception de la proposition de Monsieur Negro architecte, Eco team.

Un choix aussi pour un bâtiment écoresponsable…

Un chantier qui démarre en septembre 2021 pour se terminer en octobre 2022, avec toutes les contraintes que vous connaissez et que vous avez parfois subies.

Par contre, quel plaisir pour les enfants de voir s'ériger leur école, leur cantine, de voir les grues, les camions, les pelleteuses et la construction qui avance très vite, de participer aux visites de chantier !

Les entreprises ont su mener à bien ce projet dans un contexte difficile COVID, rupture de stock de certains matériaux, augmentation des prix, difficulté à recruter de la main-d'œuvre qualifiée, canicule, et aussi travailler aux abords de notre école ouverte…

Heureusement, le chef de chantier Alexandrino Monteiro était là chaque semaine, pour que rien ne soit oublié ou mal fait !

Accompagné de **Marie Fage, notre adjointe aux écoles et à la jeunesse**, et de **Damien Pougnard, conseiller délégué aux travaux qui ont porté ce projet,** qui ont participé à toutes les réunions chaque mercredi matin depuis un an, surveillé ce chantier avec grande attention !

GRAND GRAND MERCI à eux, à leur ténacité, leur rigueur, et leur souci du bien fait et du beau !

Bon, certes, certains marteaux piqueurs ont quelque peu dérangé, la lumière est souvent restée allumée, la radio un peu trop forte le matin, mais, ***comme disait un certain président, «un pays qui construit c'est un pays qui avance».***

Bien sûr, tous mes remerciements à Madame la Directrice, Madame Luneau, et à son équipe, pour le temps de partage sur le chantier, merci à notre équipe ATSEM et personnel communal pour leur patience et leur adaptation au changement, merci à vous les enfants, les parents, les voisins, l'équipe municipale, d'avoir accepté ce temps de chantier

(ça n'arrive que tous les 100 ans) .

Et enfin, merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les élus, les représentants de l'état, du département, de la région et de l'éducation nationale, de partager ce temps d'inauguration et de visite avec nous.

Et je vous réitère mes remerciements pour votre soutien financier, pour vos efforts de financement autour de ce beau projet.

Pour nos enfants, pour nos petits-enfants, pour la vie, pour la liberté d'apprendre, pour l'égalité et la fraternité, pour notre république, pour notre village, vive Charpey et vive l'école !

RÉVISION DU PLU : SOYONS CONSTRUCTIFS

La révision d'un PLU est un projet de territoire porté pour une dizaine d'années tout au plus. Notre précédent PLU date de 2011 et nécessite des ajustements aux normes supra-communales. C'est la raison pour laquelle la commune doit le réviser. Cette révision débutera par un appel d'offres début 2023 afin de trouver un cabinet spécialisé chargé de son élaboration.

Les élus sont donc en réflexion sur la nouvelle organisation du projet de territoire communal tant d'un point de vue de l'urbanisme que environnemental… Et, comme toute réflexion, la nôtre est ouverte à l'enrichissement et à la contradiction : elle peut donc évoluer.

Cette réflexion aboutira d'ici deux ans en suivant une procédure précise et réglementée durant laquelle chacun pourra exprimer ses attentes, ses craintes et ses envies. Les divers services de l'État sont associés à cette démarche, le document final devant prendre en compte leurs attentes et leurs objectifs. Telle est la réalité des contraintes supra-communales qui pèsent dans la rédaction d'un PLU.

Une association nommée « *Défendons Charpey* » a vu le jour récemment dans notre commune. Elle a pour vocation, nous dit-elle, de :

« Défendre la préservation du cadre de vie des habitants et l'environnement »

« Le caractère rural du village »

Pour autant, les premiers mots de l'objet de l'association dans sa déclaration en préfecture sont de « s'opposer au projet de modification du PLU de la commune de Charpey, Saint-Didier de Charpey... ».

La commune les a donc accueillis et a répondu à leurs interrogations sur le sujet.

Pourtant, malgré cette démarche très précoce d'ouverture de discussion, il est reproché à la municipalité de vouloir tout décider sans débat, sans en avoir discuté.

Ironie du sort dira-t-on !

Suite à notre rencontre, l'association a mobilisé des habitants pour assister à deux conseils municipaux dont le premier a voté les objectifs de révision (que vous trouverez ci-dessous.)

DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION DU PLU VOTÉE EN CONSEIL MUNICIPAL LE 11 OCTOBRE

- Assurer la qualité de l'urbanisation en renforçant la centralité du village de charpey.
- Améliorer l'offre de services et d'équipements dans les polarites existantes.
- Préserver le cadre de vie, l'identité du paysage et du patrimoine bâti.
- Protéger, valoriser les continuités écologiques et créer des îlots de fraîcheur.
- Créer les conditions favorables à une agriculture nourricière.

Ce conseil municipal du 11 octobre a fait l'objet d'un compte-rendu de la part de l'association "Défendons Charpey" dont la commune a eu écho et qui ne rend pas compte de la véracité des échanges. Certaines des affirmations sont inexactes comme par exemple les 19 logements à la Forge. Une des options de la Mairie comporte de 6 à 9 logements dans les bâtiments qui lui appartiennent.

Au sujet d'une urbanisation éventuelle montée de Boyon, au regard des informations de VRA qui a la compétence assainissement, une nouvelle station d'épuration n'est pas envisageable sur la commune de Charpey.

Le rôle de la commune est de défendre des intérêts collectifs, au profit de tous, en essayant d'atténuer les désagréments que cela pourrait occasionner pour les intérêts particuliers.

Nous espérons que chacun s'engagera sur la seule voie constructive possible, au cours de laquelle les parties cherchent à discuter et à élaborer au mieux un projet pour notre territoire commun.

L'équipe municipale tient profondément à cette voie en discutant des options, très en amont de toutes décisions, mais la discussion n'est pas un art facile. Il est nécessaire de prendre le temps.

Aussi, **Osons pour Charpey**, pour tous et non pour quelques-uns.

UNE MAIRE DES JEUNES ÉLUE

Le 7 octobre dernier, le Conseil Municipal des Jeunes a élu sa représentante. Ainsi Léontine Tardy, 13 ans, devient la première maire des jeunes de Charpey.

Les 17 enfants du CMJ ont également voté pour désigner des représentants sur les thèmes suivants :

- Budget : Syane
- Culture / Artistique : Antonia
- Enfance / Jeunesse : Laurine et Rose
- Environnement : Noa
- Evènement / Sport : Enlil
- Lien Social : Emy
- Travaux : Mathys

Félicitations à tous !

UNE BELLE MAQUETTE

Les enfants de la garderie ont réalisé une superbe maquette de l'école. Cette dernière a été présentée lors de l'inauguration des bâtiments le 19 novembre.

Bravo les artistes, c'était une belle surprise !

RADAR PÉDAGOGIQUE

Début 2021, la commune a acquis un radar pédagogique solaire dans le but de sécuriser plusieurs zones de notre village à tour de rôle et de faire prendre conscience aux automobilistes de leur vitesse, souvent excessive.

Nous changerons le radar de place environ tous les 3 mois et un compte rendu sera fait dans chaque bulletin municipal afin de restituer les résultats observés.

Le radar a été installé route du tram du 24 juin au 26 septembre sur cette portion de route de plus en plus fréquentée et limitée à 80km/h. La vitesse moyenne constatée fut de 64km/h avec un ralentissement à la vue du radar de 10,2km/h, contre 0km/h dans le sens inverse, preuve de son efficacité.

Le radar a enregistré près de 400 passages par jour en moyenne sur la période (dans les 2 sens cumulés), ce qui confirme la fréquentation importante sur cette route pourtant accidentée. Bien que la vitesse moyenne enregistrée semble correcte, nous resterons vigilants et étudierons un moyen de sécuriser encore plus cette portion.

Le radar a ensuite migré depuis le 27 septembre, sur la route départementale D125 au niveau du GAEC Vigne. En effet, cette portion de route, limitée à 80km/h également, en forte pente, est propice à une vitesse largement excessive et constitue un réel danger pour les riverains et pour les utilisateurs du libre-service de lait, contraints de couper la route.

Près de 1600 passages cumulés dans les 2 sens ont été enregistrés en moyenne par jour avec un pic de 6h à 7h dans la montée et de 16h à 17h dans la descente.

Dans le sens de la descente (Chabeuil>Charpey), la vitesse moyenne a été de 76km/h avec une réduction de vitesse à la vue du radar de 8,8km/h. Bien que ce chiffre semble encourageant, 35% des passages ont été enregistrés à une vitesse supérieure à la limite autorisée, 18% au-delà de 85km/h, 9% au-delà de 90km/h et 1% au-delà de 100km/h. Ce qui, compte tenu du nombre de passages, représente une dizaine de véhicules roulant à plus de 20km/h au-dessus de la limite autorisée, et ce chaque jour et uniquement dans le sens de la descente !

Dans le sens de la montée (Charpey>Chabeuil), c'est encore pire ! Une vitesse moyenne de 78km/h avec une réduction de vitesse nulle, vu que le radar n'affiche pas la vitesse de ce côté (mais l'enregistre). 45% des passages sont en excès de vitesse, 28% au-delà de 85km/h, 15% au-delà de 90km/h et 3% au-delà de 100km/h, soit près de 25 véhicules par jour roulant à plus de 20km/h au-dessus de la limite dans le sens de la montée, pourtant non propice à l'accélération.

Nous réfléchissons à la possibilité de faire appel à la gendarmerie pour veiller à ce que la vitesse soit respectée et interpeller les automobilistes inconscients et dangereux qui s'amusent à rouler à près de 145km/h !

Le radar restera en place quelques semaines et sera déplacé en début d'année, route de Saint-Vincent, pour sécuriser le carrefour des Chaux.

Olivier Richard, 1er adjoint

VIE ÉCONOMIQUE

PROJET DE COMMERCE COMPTOIR DE CAMPAGNE

Le projet de commerce *Comptoir de Campagne* avance ! Nous avons reçu le permis de construire pour l'extension de la salle des associations à Orfeuille fin novembre.

Nous allons lancer l'appel d'offres aux entreprises début janvier pour une durée d'un mois, puis nous choisirons les entreprises courant février et les travaux débuteront d'ici fin mars. Un point financier détaillé sera fourni dans le prochain bulletin.

Plusieurs candidats sont en cours d'entretien pour la gérance du magasin. Il est toutefois encore temps de postuler pour ceux que ça intéresserait. Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter *Comptoir de Campagne* et à envoyer votre candidature à rh@comptoirdecampagne.fr

Olivier Richard, 1er adjoint

CULTURE ET LIEN SOCIAL

UNE MICRO-FOLIE À CHARPEY !

En juillet dernier, nous avons répondu à un appel à projet national concernant le déploiement de Micro-Folie sur le territoire... et nous sommes lauréat de cet appel à projet 2022 !

Seule commune de la Drôme lauréate sur ce deuxième appel à projet, nous rejoignons Buis-les-Baronnies, Saint-Laurent-en-Royans et Loriol. Mais qu'est-ce donc ?

Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Cité de La Villette en lien avec 12 institutions fondatrices :

le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national de Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra National de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et Universcience.

Cette Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants tels que les médiathèques, les salles des fêtes, le hall de mairie… Elle ne nécessite aucune infrastructure particulière si ce n'est des prises de courant et un accès internet.

Elle s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec ces 12 établissements culturels fondateurs. Pour sa mise en place, un système de vidéo-projection avec écran est nécessaire.

Nous avons fait le choix de l'installer dans la grande salle de l'Espace Orfeuille afin de mutualiser cet investissement pour d'autres utilisations.

Ce musée numérique permettra de découvrir les trésors de toutes ces institutions partenaires, numérisées en très haute définition. Il est accompagné d'un lot de vingt tablettes numériques permettant d'interagir sur lui, de trente casques audio, d'un dispositif de réalité virtuelle composé de quatre casques et d'une ludothèque.

Très facile d'installation, l'ensemble peut être rangé aisément afin de laisser place aux diverses occupations de la salle. De même, mise à part le système de vidéo-projection, ce musée numérique peut être déplacé dans d'autres lieux (en acceptant une perte de qualité du rendu numérique). Ajouté à cela, des mallettes pédagogiques sont proposées afin de réaliser de la médiation culturelle. Nous avons suivi la formation de la mallette du quai Branly récemment et nous sommes impatients de pouvoir vous faire découvrir son contenu.

Nous n'avons cependant pas encore découvert l'ensemble du dispositif qui devrait nous être présenté au début de l'année 2023 tel que les « Micro Festival » dont le financement est de 100 % la première année puis est dégressif les années suivantes (75 %, 50 %, 25%).

L'investissement se chiffre à 40 000 € et est subventionné à 80% soit un reste à charge pour la commune de 8000 €.

Pour être complet à ce sujet, une adhésion annuelle est nécessaire, de 1000 €.

Reste à faire vivre ce nouvel outil culturel à disposition…

Des partenariats sont possibles avec les écoles, les associations, les communes voisines, etc.

Tout est à construire.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer et de vous solliciter pour nous aider à mettre en place cet outil de médiation culturel.

Yann Heimbourger, adjoint à la culture

LE MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ

Le marathon de la biodiversité profite à notre commune : plantation d'arbres et création de mares sont au programme !

L'Agglo est lauréate de l'appel à projets « Eau et Biodiversité 2020 » de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cet appel à projets reconduit chaque année, porte aujourd'hui le label de « Marathon de la Biodiversité ».

Objectif : créer 42 km de haies et 42 mares.

La trame turquoise « Véore-Guimand » - Plaine de Valence :

La trame turquoise permet de prendre en compte toute la complexité du cycle biologique de certaines espèces. Elle se situe à la croisée de la trame bleue (cours d'eau) et de la trame verte (boisements, haies).

Ce territoire « Véore-Guimand » a été choisi, car il est marqué par une homogénéisation des paysages, par un recul des habitats et des milieux naturels et donc fatalement par une érosion de la biodiversité. Les communes concernées sont de l'amont vers l'aval, Charpey, Montélier, Chabeuil, Montvendre, Malissard, Beaumont-lès-Valence, Montéléger, Beauvallon et Etoile-sur- Rhône. 3 cœurs de biodiversité ont été identifiés : la zone humide de la Véore à Beaumont-Montéléger, la zone humide de Bachassier à Chabeuil et la ferme du Grand Laval à Montélier.

Ces 3 sites devraient jouer un rôle important pour la dispersion future des espèces.

Le programme est programmé sur 4 ans, de 2022 à 2025 pour un coût de 420 000 €.

La première tranche a été réalisée à l'automne-hiver 2021-2022, la deuxième a débuté à l'automne 2022. Il restera alors 2 tranches de travaux.

Les aménagements :

L'objectif opérationnel du programme est la restauration d'une mosaïque de milieux naturels humides interconnectés : mares, roselières, haies, ripisylves, prairies humides de fauche/pâture et boisements humides. Tous ces milieux étaient présents avant l'homogénéisation, l'uniformisation des paysages. Ils assuraient la présence d'une diversité floristique et faunistique riche et variée. Ils contribuaient également à atténuer les impacts des inondations et à préserver la ressource en eau.

Tranche 1 - déjà réalisée sur trois sites : la zone humide de la Véore à Beaumont-les-Valence et Montéléger / la ferme du Grand Laval à Montélier / les berges du Guimand à Charpey.

- 14 mares (creusées en février, végétalisées en mars-avril)
- 1825 arbres et arbustes plantés (février)

Elle a permis sur notre commune de végétaliser les berges du Guimand à Charpey, avec de nombreux arbres et arbustes plantés entre Saint-Didier et Charpey et en face du parc d'Orfeuille.

Tranche 2 - automne-hiver 2022-2023

Pour notre commune, c'est l'ouverture de 2 mares, l'une située dans la zone humide des Vernaies et l'autre à Saint-Didier. Les 2 sites ont été piquetés pour déterminer les limites des terrains de la commune.

À St-Didier, la mare se trouvera à la confluence de la Boisse et du Guimand. Les premiers nettoyages ont permis de découvrir qu'il reste des bâtis de l'ancienne station d'épuration. Cela complique un peu les travaux, mais va nous permettre de faire un travail de nettoyage qui n'avait pas encore été fait.

Elle pourrait servir de base à la création d'un lieu convivial et va entrer dans la réflexion que doivent mener la commune et les habitants sur les projets du hameau après le départ des écoliers.

Dans la zone humide des Vernaies, elle sera installée près du chemin d'exploitation sur une partie très large.

Les mares et les moustiques :

Les mares sont très souvent et à tort associées à la prolifération du moustique. Pourtant et au contraire de cette idée reçue et bien ancrée, les mares sont surtout des pièges à moustiques.

En effet, la faune qui fréquente et peuple les mares sont de redoutables prédateurs des moustiques et de leurs larves (grenouilles, libellules et autres insectes).

En conclusion, la restauration de la trame turquoise :

- Répond à plusieurs enjeux : lutter contre le déclin de la biodiversité, préserver la ressource en eau, préserver des zones humides, limiter l'impact des inondations, favoriser la transition agroécologique.
- Est portée par le service GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de Valence Romans Agglo. En partenariat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (finance 70% du programme) et le Conseil Départemental de la Drôme (finance 10% du programme).

Béatrix Vérillaud
Conseillère municipale
Adjointe Développement Durable et ruralité

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les oiseaux

Si vous possédez des oiseaux et quelle que soit leur catégorie, vous êtes soumis aux obligations suivantes (les aviculteurs professionnels ne sont pas concernés et ont leurs propres modalités déclaratives) :

Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant une fiche* sauf si les oiseaux sont détenus en permanence à l'intérieur de locaux à usage de domicile ou de bureau.

Une fois la déclaration faite en mairie, les maires adressent au préfet (direction départementale des services vétérinaires) les fiches dûment complétées et visées.

Ils conservent ces déclarations et tiennent à disposition du préfet (direction départementale des services vétérinaires) la liste des détenteurs d'oiseaux s'étant déclarés sur le territoire de leur commune. (Cette liste peut être tenue par voie informatique)

*La fiche mentionnée ci-dessus est disponible auprès des mairies ainsi que sur le site du ministère chargé de l'agriculture (www.agriculture.gouv.fr). Elle comporte les données suivantes :

Nom (ou raison sociale) et adresse du détenteur ainsi que l'adresse du lieu où sont détenus les oiseaux (à compléter si différente de l'adresse du détenteur), les espèces détenues et leur nombre en précisant s'ils sont utilisés comme appelants et ceux qui auraient été déclarés à un organisme officiel. Elle est signée par le déclarant et visée par le maire.

Les moutons

Faire connaître ses animaux à la mairie permet d'être informé d'éventuels risques. C'est ainsi que la préfecture nous alerte régulièrement de déprédations commises par le loup et ne connaît pas les particuliers qui possèdent des moutons, principale victime du loup.

Si vous souhaitez recevoir ces informations, vous pouvez vous faire connaître en mairie pour que le mail vous soit transféré. Toutefois, les préconisations restent toujours les mêmes : des clôtures électriques autour du parc, un chien à l'intérieur et rentrer les bêtes durant la nuit dans un bâtiment fermé. Les loups vont au plus facile, compliquez-leur l'accès à vos animaux !

Les chiens

Nous retrouvons régulièrement des chiens sur la voie publique. Ils sont en général rapidement identifiés avec notre lecteur ou leur médaille et les propriétaires viennent alors les reprendre. Toutefois, ils peuvent provoquer des accidents et en être eux-mêmes victimes. Merci d'être bien attentif à la qualité de vos clôtures pour qu'ils ne s'échappent pas, la divagation de chiens errants sur la voie publique est interdite :

Un chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est livré à lui-même ou s'il se trouve à plus de 100 mètres de son responsable.

Par ailleurs, plusieurs personnes se plaignent des déjections sur les trottoirs, devant des maisons, jonchant l'accès aux poubelles…

Sachez bien que ces pratiques sont passibles d'amende. La commune va mettre à votre disposition des espaces dédiés où nous vous remercions de conduire votre chien. Vous pouvez aussi sortir du village. Nous avons la chance d'habiter dans un village rural où on est vite sur les chemins..

Et quand c'est trop tard, il vous incombe de ramasser et de laisser notre village propre.

Béatrix Vérillaud
Conseillère municipale
Adjointe Développement Durable et ruralité

AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN PÉDAGOGIQUE SUR LA MOTTE

Pour la 3° année consécutive, les élèves de la MFR de Mondy sont venus sur notre village pour leur MIL (Module d'Initiative Locale). Ils ont travaillé à un nouvel aménagement sur la motte, butte boisée au centre du village, autour de l'église et de la Vierge. C'est toujours un beau moment de voir ces jeunes faire preuve d'imagination, de courage, de ténacité et d'adresse. Cette année, ils ont droit à une mention particulière pour avoir travaillé sous une pluie battante le mercredi 9 novembre. Ils ont poursuivi en novembre et l'inauguration a eu lieu vendredi 9 décembre matin. Ces élèves sont ceux du BTS GPN (Gestion Protection de la Nature) seconde année et ils encadrent des jeunes de 3°.

Cette année, un panneau signale l'entrée du chemin. Puis, ils ont imaginé de créer une mascotte spéciale Motte, l'Escamotte que vous pourrez suivre et chercher le long du sentier. Elle vous informe sur des points particuliers, des enjeux écologiques, historiques ou patrimoniaux. Pour découvrir ces informations, il faudra scanner le QR code situé sur des petits poteaux à chercher. Des "bulles de fraîcheur" vous permettront l'été d'apprécier les bienfaits des lieux. Des cadres parsèment votre promenade avec des silhouettes d'animaux remarquables à rechercher. Enfin, le sentier a reçu quelques aménagements facilitant la promenade, en particulier pour nos enfants.

RECENSEMENT DES PUITS : CONTRAINTE OU OPPORTUNITÉ ?

L'eau est un bien précieux qu'il faut préserver et gérer de manière raisonnée et raisonnable. L'eau est l'affaire de tous : citoyens, industriels, pêcheurs, agriculteurs, collectivités, État.

L'été que nous venons de vivre a sensibilisé davantage de monde sur cette question de l'eau.

Toute action visant à conserver la qualité de l'eau devrait donc nous réjouir : des nappes en bonne santé, abondantes et propres sont comme une promesse de boire une eau pure demain.

Notre commune fait partie du territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence.

Le SAGE est un outil de planification à long terme de la politique locale de l'eau. Il est élaboré en concertation avec les instances locales comprenant des représentants des élus, des usagers et de l'État. Il est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui est une instance de débat et de dialogue qui peut s'apparenter à un mini-parlement de l'eau à l'échelle locale. Le SAGE fixe les objectifs communs de partage, de mise en valeur et de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence cible, quant à lui, principalement les eaux souterraines.

Pour gérer et protéger durablement la ressource, il est nécessaire d'en avoir la meilleure connaissance possible et notamment de connaître les prélèvements en eau qui y sont faits. Pour répondre à cet objectif, nous lançons un inventaire des puits et forages d'eau à usage domestique présents sur notre territoire communal.

Cet inventaire a pour objectif de dénombrer les puits et forages domestiques présents sur la commune, mais n'a pas vocation à remettre en cause les prélèvements d'eau associés à ces ouvrages. Pour réaliser cet inventaire, la mairie sera assistée par le secrétariat technique de la CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence.

Nous accordons une attention toute particulière à la protection de vos données à caractère personnel, ainsi et dans cette optique, la mairie a signé une convention avec le secrétariat de la CLE du SAGE pour assurer le respect de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD). Pour plus de renseignements sur cet inventaire et son déroulé, rendez-vous sur : https://sagedauphine-valence.fr/puits-et-forages/ ou rapprochez-vous de la mairie pour consulter la fiche descriptive du projet d'inventaire.

C'est votre mobilisation qui permettra de réaliser au mieux cet inventaire.

CAMPAGNE DE DECLARATION DE RUCHE 2022

La déclaration de ruche est une obligation.

Elle se réalise entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne via le site :
https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/
ou par voie postale par le **CERFA N°139995*05** à envoyer à l'adresse indiquée sur le CERFA.

Vous pouvez obtenir des réponses à vos questions par mail à assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr ou par téléphone au 0149558222 ou en contactant le secrétariat de mairie.

L'APPEL À PROJET « SENTIERS NATURE » DU CEREMA

L'opération « Sentiers de Nature », pilotée par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, est dédiée au développement de projets de sentiers nouveaux ou d'aménagement de sentiers existants et à des opérations de restauration écologique et paysagère en lien avec ces sentiers.

Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est l'opérateur de cette opération, dotée de 10 millions d'euros sur la période 2022-2024.

L'objectif général du plan est de permettre de renforcer l'offre de nature, de découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager, de bien-être afin de répondre aux attentes fortes d'accès à la nature, constatées lors de ces 2 dernières années. Il se décline en diverses actions :

- Créer ou restaurer des sentiers
- Développer la pratique de la marche
- Favoriser une reconquête de la biodiversité et des qualités paysagères
- Favoriser un tourisme durable, qui maîtrise son impact sur le climat et la nature
- Renforcer ou favoriser le lien entre zones habitées et naturelles

L'opération « Sentiers de Nature » accélère la mise en œuvre d'opérations concrètes d'investissement. Les opérations éligibles sont portées par des maîtres d'ouvrage publics et les associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétence à gérer des itinéraires de randonnée pédestre.

Notre commune pourrait saisir l'opportunité : nous avons de multiples attentes et points de vue !

Cela permettrait d'améliorer le réseau de chemins existants en s'appuyant sur son patrimoine de chemins ruraux, pour toute la population de pouvoir marcher en sécurité près de chez soi, c'est un enjeu de santé ; de faciliter les déplacements à pied entre les différentes parties de la commune ; de renforcer l'attractivité des promenades ; de rencontrer les agriculteurs et de créer des complémentarités et du dialogue entre les différents usagers du territoire ; de renforcer des corridors écologiques, enjeu pour la biodiversité et pour les chasseurs ; d'avoir une action pédagogique auprès des utilisateurs pour les informer toujours mieux des enjeux agricoles et environnementaux du territoire.

Elle se déclinerait en plusieurs petites actions qui sont actuellement en réflexion. Vos idées, remarques et suggestions sont les bienvenues, nous en sommes au stade de l'étude.

Béatrix Vérillaud
Conseillère municipale
Adjointe Développement Durable et ruralité

SID - LETTRE AUX IRRIGANTS

Un courrier émanant du SID (Syndicat d'Irrigation de la Drôme) a averti les agriculteurs que le prix de l'eau cette année n'était pas connu, mais allait subir une forte hausse.

Extraits du courrier du SID :

« Nous vous avons alerté sur le risque d'explosion du tarif de l'électricité et son incidence sur le tarif de l'eau pour 2023.

À ce jour, nous ne connaissons toujours pas le prix définitif du MWh que nous allons devoir payer en 2023. Il convient de noter que le SID pas plus que les ASA ne sont éligibles à aucun des dispositifs d'aide mis en place par l'Etat.(...) Suivant le tarif de l'électricité définitif qui nous sera imposé courant décembre, qui dépend du cours de l'électricité sur le marché à terme, nous serons en mesure alors de vous informer de son impact sur le prix du m³ pour 2023. Le surcoût pourra varier de 30 à 60 centimes supplémentaires/m³, montant que nous savons insoutenable pour vos exploitations. Se posera alors la question de savoir ce que doit faire le SID :

- *Ne pas ouvrir les réseaux d'irrigation collectifs, avec les dégâts que l'on peut imaginer pour l'agriculture,*
- *appliquer la hausse dans son intégralité sur le prix du m³,*
- *appliquer une hausse du tarif plus modérée mais qui ne couvrira pas le montant des factures, avec un risque de rupture de trésorerie pour le SID à un moment de l'année. »*

Notre commune fortement rurale va être très concernée et une fois de plus nous constatons que les agriculteurs d'aujourd'hui se trouvent devant des enjeux nouveaux et que la rapidité d'évolution du contexte peut les mettre dans une situation délicate : pression foncière, sécheresse et autres incidents climatiques répétés, redécouverte de leur fonction de nourrisseurs de la planète, incitation forte à respecter la biodiversité... En Drôme nous avons la chance d'avoir un réseau de vente directe très développé et rien que sur la commune nous en profitons largement. C'est un mieux pour les consommateurs comme pour les producteurs, mais cela ne concerne pas tout le monde non plus.

Comment imaginer un avenir pour notre commune qui réponde à tous les défis de notre époque ? Protéger la ressource en eau, favoriser l'agriculture nourricière, loger ceux qui souhaitent habiter notre commune ?

Béatrix Vérillaud
Conseillère municipale
Adjointe Développement Durable et ruralité

BIBLIOTHÈQUE DE CHARPEY

PERMANENCES DE 16H À 18H30 LES MERCREDIS ET VENDREDIS.

Accueil scolaire le mardi de 8h30 à 10h et des rendez-vous culturels pour petits et grands tout au long de l'année.

La bibliothèque est fermée du 19 au 31 décembre 2022.

En novembre grâce à notre subvention municipale dédiée à l'achat d'ouvrages, nous avons acquis 50 nouveaux romans, BD et documentaires édités pour la rentrée littéraire. Le jeudi 24 novembre nous avons renouvelé 500 livres à la médiathèque départementale.

Nous faisons en sorte d'avoir un fond de livres variés et récents, beaucoup de nouveautés sont à votre disposition à la bibliothèque en cette fin d'année.

LES ATELIERS :

Les après-midi Scrabble ont toujours lieu les vendredis de 13h30 à 16h à la bibliothèque.

L'atelier Écriture adultes

Écrire, ça fait du bien, Le calendrier : 14/12/22, 11/01/23, 8/02/23, 15/03/23, 12/04/23, 10/05/23, 14/06/23.

Ce sont des mercredis, et c'est à 19 h à la bibliothèque. Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre.

Jeux de plumes : atelier d'écriture enfants

L'atelier pour les enfants à partir de 8 ans a débuté en octobre 2022, animé par Marie Frédérique, il a lieu à la bibliothèque les mercredis à 10h30, 2 fois par mois. Les dates à partir de janvier 2023 vous seront communiquées via l'école.

Plein de projets d'animations et d'ateliers sont en réflexion pour l'année 2023, faites-nous part de vos envies de partage.

PROCHAINE DATE À RETENIR :

Vendredi 20 janvier 2023Nuit de la lecture, spectacle musical tout public : *Le corbeau et le renard* (Espace d'Orfeuille).

Toute l'équipe bénévole vous souhaite de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour nous contacter **bibliothequedecharpey@gmail.com,** ou directement aux heures des permanences.

AMICALE DES ÉCOLES

DU CHANGEMENT À L'AMICALE DES ÉCOLES

Tout le bureau de l'amicale des écoles du RPI a été renouvelé pour l'année scolaire 2022-2023 à l'exception du président Julien Procureur. Il sera entouré de Caty Bertinet, Jennifer Koziak, Marion Némone, Syndy Sordo, Rémy Brun, Fred Gueguen, Pierre Pellissier et Simon Turc.

Vous nous avez croisés lors de l'inauguration de l'École de Charpey et vous pourrez nous retrouver tout au long de l'année pour nos manifestations et autres ventes aux profits des enfants du RPI.

- **Samedi 17 décembre** : l'amicale participe de nouveau à la marche aux flambeaux.
- **Au début de l'année**, vous pourrez retrouver la vente de fromage.
- **Samedi 25 février** à l'espace d'Orfeuille : Bal masqué des enfants.
- **Au printemps** ce sera la vente des photos de classe.
- **Samedi 17 juin** : La fête des écoles à l'Espace d'Orfeuille. La date à cocher dans votre calendrier ! Jeux, concert, buvette et restauration rapide sur place pour clore cette belle année scolaire et accueillir l'été.
- On vous attend nombreux lors des différentes manifestations. Vous pouvez nous suivre sur Facebook pour retrouver nos dernières actualités !

Pour nous contacter et échanger avec nous :

COMITÉ CULTUREL ET SPORTIF DE CHARPEY-SAINT DIDIER

Cette saison 2022-2023 a débuté dans un contexte apaisé et souhaitons qu'elle ne laisse en mémoire, que les gestes barrières de notre quotidien.

Suite au Forum des Associations du 7 Septembre 2022, organisé par le Comité, plusieurs Associations nous ont rejoint cette année. Au-delà de la Bibliothèque toujours présente, ce sont l'Ecole du Golf de Saint Didier, la Boule Charpenoise, la Compagnie du théâtre Pas Sage, le Club de Foot BBRM et L'Association « Twirling Bâton » qui étaient présentes. Avec la participation active de tous les intervenants du Comité, nous avons procédé à plus de 200 inscriptions, ce jour-là.

Ce Forum a été précurseur d'une reprise dynamique, le 12 septembre 2022, où plus de 320 adhérents se sont engagés dans une ou plusieurs de nos activités : Yoga, Qi Gong, Zumba adultes et Enfants, Gymnastique douce à Saint-Vincent et à Charpey, gymnastique Enfants, Pilates, Badminton, Gymnastique « tonic » à Saint-Vincent, marche active, randonnée et Tir à l'Arc.

Par ailleurs, en gestation la saison dernière, le Comité a permis l'éclosion d'une nouvelle troupe de Théâtre Charpenoise, animée par Jean Claude FIORAVENTI, comédien et metteur en scène. C'est avec beaucoup de plaisir qu'elle se produira sur scène, à l'Espace d'Orfeuille de Charpey, les 12, 13 et 14 mai 2023.

En espérant que cette nouvelle année 2023 qui se profile soit encore plus riche et porteuse d'espoir pour la réalisation de tous vos projets. Nous vous souhaitons une belle et heureuse année.

Pour toutes informations complémentaires ou si vous souhaitez nous contacter ou vous joindre à nous, n'hésitez pas auprès d'Alain au 06 14 66 88 64 ou de Solange au 06 67 71 97 57.

ATELIER DU HANNETON

Bonjour,

Nous vous invitons dans notre lieu de murmure à venir partager ces **Ateliers en fête du 9 au 24 décembre**!

Nous sommes ouverts tous les jours de 14h à 19h et vous pourrez découvrir céramiques, livres, papeterie, écouter textes, musiques, improvisations, voix cassées et multiples, mots traduits et détournés...

En espérant vous émouvoir avec ce programme.

Artisanalement Marie-Pierre & Stéphane

THÉÂTRE PAS SAGE

SI LE BIBI DE BOBY M'ÉTAIT CONTÉ

Ce spectacle met en scène une nouvelle phonétique du « langage-machine ». Derrière des suites de 0 et de 1 se cache la véritable poésie du BiBi-Binaire, système pour compter, pour dire et écrire les nombres, pour parler chiffres, tel que l'a conçu et imaginé Boby Lapointe, avec un sérieux réel, un amusement non dissimulé, pour un résultat jubilatoire. Un voyage fantaisiste et savant qui nous conte l'extraordinaire aventure de 4 voyelles et 4 consonnes.

Un spectacle de Boby Lapointe, drôle, rigoureux avec du génie mathématique, et magistralement interprété par François Fabre.

Samedi 21 Janvier
salle Saint-Jean de Saint Didier de Charpey 20h30

Tarif 8€ et 12€

CLUB DE L'AMITIÉ

Nos activités se poursuivent, le mardi après-midi, à la salle communale de Saint-Didier.

Le 19 octobre, 73 personnes se sont retrouvées à St-Marcel-les-Valence pour un repas gourmand. Comme chaque année, un goûter de Noël sera servi, le 20 décembre, au cours de notre rencontre hebdomadaire.

Notre assemblée générale aura lieu le jeudi 19 janvier 2023 à la salle d'Orfeuille, à Charpey (masque recommandé par mesure de sécurité).

Elle sera suivie d'un repas à l'occasion du 40ème anniversaire de notre association. Les adhérents y seront conviés, mais les nouveaux retraités qui souhaitent adhérer au Club de l'Amitié seront également les bienvenus.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- la présidente, Colette MORIN au 06 65 29 49 40
- le vice-président, Jean-Paul DELACHE au 06 80 91 21 50

BONNES FÊTES DE NOËL ET DE FIN D'ANNÉE À TOUS.

NOS MEILLEURS VŒUX DE BONNE SANTÉ, DE JOIE ET DE PAIX POUR 2023.

ACCA CHARPEY

Le plan de chasse est atteint.

Les 4 chevreuils ont été prélevés sur la commune.
Ils seront servis lors du repas dansant à l'Espace d'Orfeuille le **4 mars 2023**.
N'hésitez pas à réserver vos places avant le 14 février 2023 au 06 11 92 54 41.

- 28 € pour les adultes
- 10 € pour les enfants

Les battues renards seront organisées les week-ends de janvier et février afin de réguler la population.
Pour rappel, la fermeture de la chasse sera le 28 février 2023.

Nous tenions à rendre hommage à Maurice DESANY qui nous a quittés en ce mois de novembre.

Ami, chasseur et président de l'ACCA de CHARPEY durant de nombreuses années, nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

LA BOULE CHARPENOISE

La saison Sport Boules 2022/2023 a très bien démarré.

Les effectifs sont en hausse. La société compte, à ce jour, 60 adhérents.

Une grande première cette année, une équipe féminine a vu le jour. Elle entrera en compétition le 22 janvier à Bourg-lès-Valence.

Les enfants de l'accueil de loisirs peuvent également s'essayer à ce sport tous les mercredis matin, au boulodrome de Charpey.

Outre les jours d'entraînements, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, de nombreuses manifestations sont proposées.

Certaines ont déjà eu lieu, d'autres sont à venir :

- Concours ESB tous les lundis
- Concours sociétaire le 18/01/2023
- Challenge Blanc le 11/02/2023
- Challenge Dumarché le 11/03/2023
- Loto en janvier 2023
- Plusieurs rencontres AS

D'autres manifestations sur d'autres dates seront communiquées ultérieurement.

Bonne humeur et convivialité sont toujours au rendez-vous.

N'hésitez pas à nous contacter.

Pour tous renseignements, venez pousser la porte du boulodrome.

Lili Serret, pour le bureau

UNION FÉDÉRALE DRÔMOISE DES ANCIENS COMBATTANTS

SECTION DE CHARPEY/ ST-VINCENT-LA-COMMANDERIE

Suite à la dissolution de leur association et son rattachement à celle de Bourg-de-Péage/Romans, adhérents et conjoints se sont retrouvés pour partager un moment festif au restaurant « le Samsonnet ». Ils ont profité de cette occasion pour remercier André BODON, leur président, Lucien VIGNE et Jean-Pierre BOISSONNIER, anciens porte-drapeaux pour leur dévouement pendant de très nombreuses années au service de l'UFDAC et de la Nation.

Un grand merci également à Maurice GIRODET, trésorier et Guy RAILLON, trésorier-adjoint qui ont assuré une bonne gestion. Celle-ci permet d'attribuer un don à la commune de CHARPEY pour la restauration de la plaque commémorative dans la salle de mairie, et à celle de ST-VINCENT-LA-COMMANDERIE pour l'achat d'un nouveau drapeau.

Nous souhaitons aux nouveaux porte-drapeaux, Jean-Claude RAILLON et Régis VIGNE accompagné de son fils Enzo, de nombreuses années de service sur les traces de leurs prédécesseurs.

DÉFENDONS CHARPEY

Une nouvelle association sur Charpey, Saint-Didier de Charpey, dont l'objet est la préservation de l'environnement et du caractère rural de notre village.

C'est dans le cadre de la révision du PLU engagée par la commune de Charpey, Saint-Didier de Charpey, que l'association DÉFENDONS CHARPEY a été créée le 10 septembre 2022 sous le numéro W263013211.

Cette association souhaite défendre la préservation du cadre de vie des habitants et l'environnement, ainsi que le caractère rural du village.

Madame le Maire nous a reçus le mardi 29 novembre. Lors de cette entrevue nous avons noté avec satisfaction que la municipalité partage toujours ces objectifs.

Nous lui avons fait part de nos inquiétudes voire notre opposition sur les projets induits par la révision du PLU :

- transformation du terrain municipal agricole montée de Boyon par la réalisation de 17 logements et création de systèmes d'épuration (création d'une nouvelle station d'épuration, assainissements autonomes etc.).
- quartier de La Forge : création de 9 à 19 logements suivant les tranches et solutions présentées aux riverains le 18 février 2022. D'autres propositions ont été présentées par les riverains le 2 avril 2022.

L'avenir de notre village doit se construire avec ses habitants.

Rejoignez nous !

email : contact@defendonscharpey.org
tél : 06 07 75 88 02 (Patrice REMOND)

BUREAU DE POSTE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Comme prévu depuis début octobre, Marie-Claude ou Maryline vous accueillent à la mairie de 8h30 à 12h30 pour le service postal.

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les opérations de dépôt, de retrait de colis, de recommandés ou d'achat de timbres peuvent être effectuées par contre les opérations financières : retraits de liquide, dépôt sur compte, ne sont pas possibles.

100 Ans de Madame Laville

Madame LAVILLE Hélène est née le 16 novembre 1922 à Bourg-de-Péage, elle s'est mariée en 1945. Son mari était préparateur en pharmacie à VALENCE où ils ont vécu, de leur union sont nés 4 enfants, son plus beau souvenir, c'est la naissance de son fils aîné Christian chez lequel elle vit actuellement Impasse de Béjalas. Une salariée et une bénévole de l'ADMR ainsi que Mme le Maire étaient présentes pour fêter son anniversaire avec son fils et sa belle fille.

OPPOSITION

Chers habitants de Charpey et Saint Didier,
Vous avez certainement entendu parler d'un projet de modification du PLU.

A l'heure actuelle, ce n'est pas encore engagé, mais nous serons soucieux de participer même si nous ne sommes que 3 membres de l'opposition, aux décisions qui seront prises. Nous serons attentifs à ce que tous les habitants qui souhaitent donner leur avis soient entendus. Il s'agirait alors de politique participative.

Une modification de ce type ne doit pas être faite dans la précipitation.

Les projets écologiques sont entendables dans le contexte actuel, mais encore faut-il que les riverains en soient informés largement en aval. Ce n'est pas la première action de ce style à Charpey (Les foulons, la motte, la fontaine, chanouillets, la zone humide...).

A un échelon supérieur, les aménagements de l'Agglo ne sont pas en concordance avec l'historique du terrain et des natifs du village(risques inondations de la boisse entre autres).

Nous, nous avions constitué notre liste avec des gens de terrain.

Beaucoup trop de dépenses engagées,pour des travaux restant à l'étude.

Mais par contre ce sont toujours vos porte-monnaie qui sont touchés sans que l'on puisse s'y opposer.

Nous restons à votre écoute et joignable au 0665257106.

Les fêtes de fin d'année approchent, nous vous souhaitons qu'elles soient douces et heureuses.

Jean François Philibert, julien Pipi , Sylvie Thezier et les membres de la liste.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Une assistance nombreuse avec tous les jeunes du conseil municipal et l'appel aux morts a été fait par notre jeune maire, bravo à tous les jeunes du CMJ pour leur engagement et leur participation.

La somme de 100 € a été recueillie avec la vente des 50 bleuets et reversée à l'ONACVG

Le coq, les armoiries et la palme du monument au mort place des écoles, ont été nettoyés pour un coût de 150 euros.

Un nettoyage des 2 monuments avec la réfection des inscriptions est à prévoir en 2023.

IVAN NOUAILLE-DEGORCE

Ivan Nouaille-Degorce, 59 ans, reconnaissable parmi tous dans le village à sa voix grave et puissante, est installé à St-Didier avec son épouse Marie depuis 2018. Il a beaucoup déménagé au cours de son enfance et de sa vie d'adulte, voyageant dans le monde entier. Sa formation et les métiers qu'il a pratiqués sont aussi très diversifiés : licence de biologie, formation professionnelle de skipper à voile puis master de gestion. Après plusieurs années à exercer les métiers de skipper, en méditerranée, puis de direction marketing et logistique dans l'industrie automobile, il s'établit à Valence en 2007 en reprenant la société Acropose, spécialisée dans le mobilier urbain, dont il devient le dirigeant. (C'est son entreprise qui a fourni les appuis-vélo ainsi que le mobilier de la grande rue pour le village il y a quelques années.)

En 2014, il reprend un cursus scientifique en parallèle de la gestion de l'entreprise et obtient, après 5 années d'études, un master d'ostéopathie animale biomécaniste à Biopraxia Rennes, l'école de référence. Il commence à exercer l'ostéopathie sur les animaux dès 2019.

En 2020, il vend l'entreprise et s'interroge sur la suite de sa carrière. Le choix du cœur s'impose vite : rester à Charpey, et se consacrer désormais exclusivement à l'ostéopathie. Il l'exerce en tant que praticien et donne aussi des cours en école à Rennes et à Cluny.

Jusqu'en 2011, l'ostéopathie animale n'avait pas de statut en France. Elle était donc réservée aux seuls vétérinaires. Depuis 2011, le code rural autorise les non-vétérinaires à pratiquer l'ostéopathie animale. Il faut pour cela valider un examen (théorique et pratique) organisé par le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire. Ivan a réussi cet examen après plusieurs reports liés au Covid. Il est désormais inscrit au Registre National d'Aptitude sous le numéro OA478, ce qui lui permet d'exercer son activité en toute légalité.

L'ostéopathie, animale comme humaine, est une médecine de prévention et de rééquilibrage qui s'occupe des troubles fonctionnels. Elle diffère donc de la médecine générale (vétérinaire) qui traite les troubles organiques. N'agissant pas sur les mêmes éléments, toutes deux sont donc très complémentaires.

L'ostéopathie animale se distingue par le fait que c'est le maître/propriétaire qui y fait appel pour son animal, et non le patient lui-même.

Le fait que l'animal ne parle pas pour dire ce qui ne va pas oblige aussi le praticien à déployer une approche diagnostique spécifique. La méthode consiste en un examen visuel et palpatoire complet, accompagné de différents tests, pour identifier et repérer les signes dysfonctionnels en vue d'établir le diagnostic et la prise en charge. L'objectif est d'intervenir le plus haut possible dans la chaîne des causalités pour améliorer l'état de l'animal et son bien-être.

Ivan accompagne toujours le propriétaire en prodiguant des conseils sur l'alimentation, en mettant en place des programmes de reprise d'activité et autres exercices de prévention.

Ivan intervient à domicile dans un périmètre de 40 kilomètres autour de Charpey et propose ses soins essentiellement pour les chevaux (sa grande passion depuis l'enfance), les ânes, les chiens et chats mais occasionnellement aussi les vaches, chèvres, moutons et les petits animaux de compagnie. Le tarif dépend du type d'animal et de la distance.

Information et prise de rendez-vous
par téléphone 06 73 01 29 89
ou email ind.osteo@gmail.com

JULIEN ASTIC

En cette période de coupe du monde de football, nous souhaitons mettre à l'honneur un jeune Charpenois. Julien Astic, 17 ans et demi, habite au quartier des Chaux avec ses parents, Delphine et Lionel, et à côté de ses grands-parents Dany et Henri Daronnat.

Passionné de foot depuis son enfance, il a commencé ses gammes à l'âge de 5 ans au club BBRM (Barbières - Besayes - Rochefort-Samson - Marches) dont Charpey est également partenaire et fournit environ 20% des licenciés. Il fait preuve très vite de qualités prometteuses et est recruté par le club de Valence alors qu'il n'a pas encore 10 ans. Après 3 années concluantes dans la capitale drômoise, il intègre en 2018 le pôle espoir de Lyon qui regroupe les meilleurs jeunes de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes et qui prépare l'intégration des meilleurs joueurs dans un centre de formation professionnel. Une âpre sélection sur 2 ans, avec écrémages successifs, permettra de passer de plusieurs milliers d'espoirs à une équipe restreinte de 18 joueurs dont fera, bien sûr, partie Julien. Étant mis sous le feu des projecteurs au sein du pôle espoir, il finit par attirer la convoitise de l'équipe de Clermont Foot en 2020. Après des essais concluants, il intègre le centre de formation de ce club professionnel, alors en ligue 2, mais qui montera en ligue 1 l'année suivante, soit le plus haut niveau national. Il signe un contrat aspirant de 3 ans.

A Clermont, Juju, comme le surnomment ses proches, apprend son futur métier de footballeur avec la rigueur qu'impose une structure professionnelle, tant dans la quantité d'entraînements par semaine (6 jours sur 7) que dans l'hygiène de vie sans concession. Ses efforts et son abnégation finiront par porter leurs fruits puisqu'il sera appelé en Équipe de France U17 et fêtera sa première sélection contre l'Espagne en mai 2022. Il continue dorénavant son parcours en bleu au sein des U18 et a même célébré son premier but en septembre lors d'une victoire 5-1 contre l'Écosse. Évoluant au poste de milieu de terrain, notre Charpenois compte à ce jour 5 sélections en équipe de France !

Avant même la fin de son contrat d'aspirant, Clermont vient de lui proposer un contrat de stagiaire professionnel à la mi-novembre de 2 ans de plus, soit la toute dernière étape avant le contrat pro !

Contrairement à l'image parfois légère que peuvent renvoyer certains de ses jeunes confrères footballeurs, Julien est posé et fait preuve d'une maturité impressionnante pour son âge, probablement due au fait qu'il fut contraint de quitter son cocon familial dès l'âge de 13 ans pour rejoindre les internats de Lyon puis de Clermont. Confiant en ses chances de réaliser son rêve de devenir professionnel, mais conscient du peu de places comparé au nombre de postulants, il poursuit ses études en parallèle et obtient brillamment son brevet des collèges avec mention très bien et passera son bac cette année. Julien garde sûrement en tête l'expérience de son père Lionel qui, à la fin des années 80, intégra lui aussi un centre de formation (à l'Olympique Lyonnais), sans toutefois parvenir à devenir professionnel, mais réussit une reconversion dans la banque.

Nous souhaitons à Julien le meilleur pour la suite de sa carrière, qu'il continue de faire la fierté de sa famille, et de son village dorénavant. Qu'il réalise ses rêves les plus fous pour pourquoi pas, un jour, jouer à Barcelone et gagner la coupe du monde !

Olivier Richard, 1er adjoint

MAIRIE DE CHARPEY

1, place de la Mairie
26300 CHARPEY
Tél. : 04 75 59 80 55
Courriel : mairie@charpey.fr

Horaires d'ouverture

- lundi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
- mardi : 8h30-12h30
- jeudi : 8h30-12h30
- vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
- samedi : 10h00-12h00
  (1er samedi du mois sauf juillet / août)

http://charpey.fr

https://www.facebook.com/mairiedecharpey/

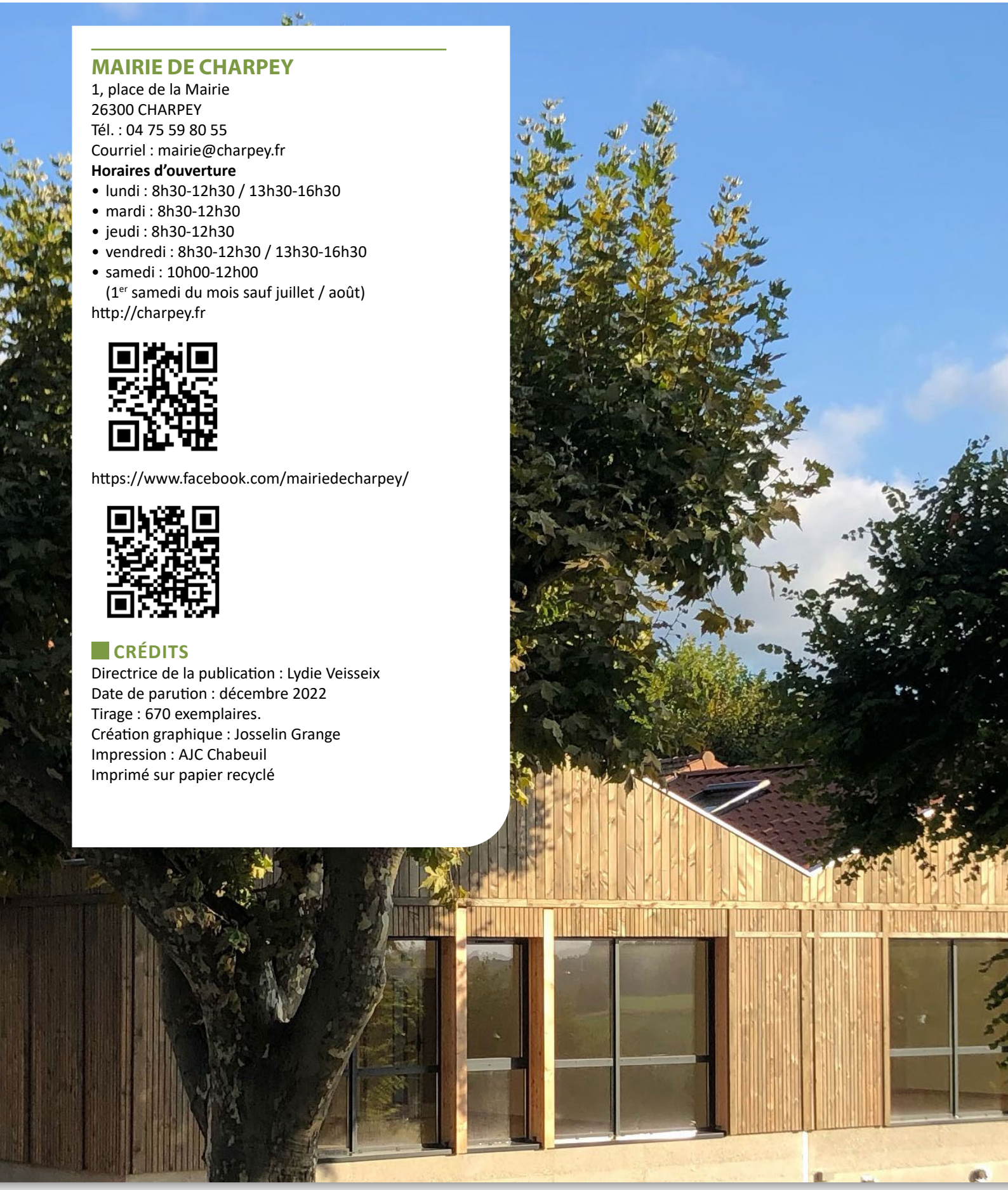

CRÉDITS

Directrice de la publication : Lydie Veisseix
Date de parution : décembre 2022
Tirage : 670 exemplaires.
Création graphique : Josselin Grange
Impression : AJC Chabeuil
Imprimé sur papier recyclé